

MAIRIE
De
MONTRICHER-ALBANNE
161, Rue de la Mairie
LE BOCHET
73870 MONTRICHER-ALBANNE
☎ 04 79 59 61 50
☎ 04 79 59 67 27

COMPTE RENDU DU 05 DECEMBRE 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE ET LE CINQ DECEMBRE, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sophie VERNEY, Maire.

Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Christian DUFRENE, M. Marc-Antoine PASQUIER, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, M. Yves MAGNIN, M. Franck CHEVALLIER, Mme Monique LEFEVER, M. Frédéric JULLIARD et Mme Brigitte PASQUIER.

Absente : Mme Laure PASQUIER qui donne procuration à M. Marc-Antoine PASQUIER

Secrétaire de séance : Mme Claude CARRAZ.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte-rendu de la précédente réunion.

Madame le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour :

✓ Demande de subvention de l'Association SKIBAM

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SKIBAM

Madame le Maire lit un courrier de l'Association SKIBAM qui demande une subvention. Monsieur Franck CHEVALLIER étant concerné par cette affaire, sort de l'enceinte du Conseil Municipal. Madame le Maire demande si l'Association a été créée et a été validée par la Sous-Préfecture. La réponse étant négative, la demande de subvention ne peut être accordée mais Madame le Maire précise que lorsque l'Association sera effective, une demande pourra être à nouveau déposée.

PERSONNEL : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^E CLASSE A TEMPS NON COMPLET A 25 HEURES HEBDOMADAIRES – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^E CLASSE A TEMPS NON COMPLET A 28 HEURES HEBDOMADAIRES

Pour faire suite à la décision prise en séance du 3 octobre, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps non complet à 25 heures hebdomadaires et la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps non complet à 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} Janvier 2015.

DECISIONS MODIFICATIVES N° 2 DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient d'effectuer des modifications budgétaires au budget primitif 2014 de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de Mme le Maire, vu le budget primitif 2014, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement : Dépenses

0,00 €

| | | | |
|------|---|---|-----------|
| 6411 | - | Rémunération principale | - 80,00 € |
| 6574 | - | Subventions fonctionnement aux associations et autres personnes de... | 80,00 € |

RECRUTEMENT, GESTION ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les modalités de l'enquête de recensement de la population qui aura lieu sur la commune du 15 janvier au 14 février 2015 inclus. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge Madame le Maire de procéder à l'enquête de recensement, autorise Madame le Maire à effectuer le recrutement des agents recenseurs, décide d'indemniser les agents recenseurs au prorata du nombre d'heures effectuées sur la base de l'indice brut 330, majoré 316 de la Fonction Publique Territoriale.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DU MARCHÉ DE SERVICES RELATIFS AU DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC

Madame le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne souhaite lancer un marché pour effectuer le diagnostic accessibilité de ses E.R.P et I.O.P. ainsi que sur le transport, compétence de la Communauté de Communes.

Pour répondre à leurs propres besoins respectifs, les communes de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne ont souhaité s'associer à celle-ci en vue d'engager un marché public.

Il est ainsi convenu de constituer un groupement de commandes réunissant l'ensemble des Communes de la Communauté de Communes, afin de passer un marché de services / prestations intellectuelles selon la procédure adaptée ouverte, marché à bons de commandes à compter de leurs notifications aux titulaires.

Conformément à l'article 8-II du code des marchés publics, une convention constitutive, signée par chaque membre, définit les modalités de fonctionnement du groupement :

- groupement de droit commun : « chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, signe le marché et s'assure de sa bonne exécution » (article 8-VI du code des marchés publics) ;
- la Communauté de Communes Cœur de Maurienne est désignée comme coordonnateur ayant la qualité de pouvoir adjudicateur pour procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants ;
- le groupement est constitué pour la durée légale couvrant la passation, l'attribution et l'exécution des marchés et de leurs avenants éventuels ;
- les frais de reprographie et d'envoi des dossiers, de publicité et les autres frais matériels de gestion de la procédure de marché public, sont partagés à parts égales entre les membres du groupement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'engagement d'une procédure adaptée ouverte en vue de la passation de marchés de services / prestations intellectuelles à bons de commandes relatifs au diagnostic accessibilité des E.R.P et I.O.P. ;
- **APPROUVE** l'adhésion de la commune MONTRICHER-ALBANNE au groupement de commandes tel que présenté ci-avant ;
- **ACCEPTE** que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne assure la mission de coordonnateur de ce groupement de commandes ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces du marché du diagnostic accessibilité des E.R.P et I.O.P. pour répondre aux besoins de la commune ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

INDEMNITE DE CONSEIL A MADAME LE RECEVEUR PERCEPTEUR POUR L'ANNEE 2014

Le Conseil Municipal, considérant les services rendus par Madame le Receveur Percepteur, en sa qualité de conseiller économique et financier de MONTRICHER-ALBANNE, décide de lui allouer l'indemnité de conseil fixée à 718,85 € net pour l'année 2014, conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

PROJET SKATE-PARK

Suite à la demande des jeunes du Bochet pour la création d'une aire de skate-park, le Conseil Municipal donne un avis favorable. La Commission des travaux se réunira prochainement pour définir un lieu, le type d'installation et dans quelle mesure ce projet peut être financé. Madame le Maire insiste sur le fait que les jeunes doivent impérativement participer au montage du projet.

ASSOCIATION LE GROS MELEZE : COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET BILAN FINANCIER

Madame le Maire lit le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association « Le Gros Méléze » ainsi que le bilan financier faisant apparaître un solde positif. Madame le Maire informe l'Assemblée que l'Association a versé la somme de 500 euros à la commune pour contribuer à la réfection du toit de l'abri-bois du four communal à Albannette.

CIRCULATION DES POIDS LOURDS SUR LA RD 1006

Madame le Maire informe l'Assemblée que le Syndicat du Pays de Maurienne a délibéré pour interdire les poids lourds sur la route départementale 1006 entre Aiton et le Frenay. La Municipalité souhaite marquer son accord plein et entier avec cette décision et le conseil municipal approuve cette motion à 12 voix pour et 2 abstentions.

Travaux de sécurisation contre les chutes de blocs entre l'usine FERROPEM et l'entrée du Bochet

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de minage et de confortement d'un éperon rocheux instable ainsi qu'une installation d'un écran de protection de pare blocs situé au lieu-dit « Plan Mollard » seront effectués au cours des semaines 50 et 51. Durant cette période, la circulation sera restreinte dans ce secteur.

Courrier de l'Association Autisme Espoir Vers l'Ecole (AEVE)

Madame le Maire lit un courrier de l'Association qui demande à ce qu'un enfant autiste dont les grands-parents habitent sur la Commune, puisse bénéficier de forfaits gratuits aux Karellis. Le Conseil Municipal prend acte de la demande et transmettra celle-ci à la Régie des Remontées Mécaniques. S'il s'avérait que la réponse soit négative, la Commune prendrait en charge ces forfaits.

Remerciements

Madame le Maire lit 2 courriers de remerciements : l'un, des Anciens Combattants pour l'achat de leur nouveau drapeau, l'autre de l'Association "Les Amis du Bon Temps" pour la subvention qui leur a été allouée.

Réunion avec l'OPAC

Monsieur Gilbert EDMOND fait un récapitulatif de la réunion qui a eu lieu entre l'OPAC, Monsieur REPENTIN et la Mairie au cours de la laquelle les sujets sur les 3 chalets Pans et les gîtes aux Karellis ont été évoqués. Une prochaine réunion doit avoir lieu pour connaître les nouvelles propositions faites à la Commune.

Projet de randonnées enrichies numérisées

Ce projet a été présenté au Conseil Municipal. Il s'agit d'une application informatique au moyen d'un téléphone portable ou d'une tablette numérique qui permettra notamment de se géo-localiser, d'obtenir des informations sur la faune et la flore avec un contenu interactif (photos, jeux...) au cours de randonnées.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne :

Madame le Maire donne le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 1^{er} décembre 2014.

MANIFESTATIONS SUR LA COMMUNE

- ✚ 6 décembre à 15h30 : Noël des enfants**
- ✚ 7 décembre : Cérémonie de la Sainte Barbe avec dépôt de gerbe à Montricher avec l'Amicale des Anciens Sapeurs du Génie et des Transmissions.**
- ✚ 26 et 28 décembre à 20h30 aux Karellis : Spectacle « C.V. ». ouvert à tous. Pièce de théâtre animée par Samir BOUADI et Bruno MOYNOT de la célèbre troupe du SPLENDID à Paris. Ticket d'entrée à 6 euros.**
- ✚ 17 janvier 2015 à 18h30 : Vœux du Maire à la salle des fêtes du Bochet.**

Le Maire,
Madame Sophie VERNEY